

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

INAUGURATION DE LA STATION D'ÉPURATION
DE MONTEUX (84)

LE jeudi 22 avril 2010 à 11H

Monsieur le maire de Monteux,
Mesdames et Messieurs, les élus,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que je représente aujourd'hui
Michel VAUZELLE, Président du Conseil
Régional à l'inauguration de votre nouvelle
station d'épuration.

En premier lieu, je tiens à vous rappeler
l'attention toute particulière que porte la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur, aux sollicitations
des communes et des intercommunalités en
matière d'environnement et plus particulièrement
dans le domaine de la gestion de l'eau.

Ainsi, le Président de la Région m'a chargé de féliciter le conseil municipal tout entier, à travers son maire Christian GROS, ainsi que le Président du Syndicat Mixte Rhône-Ventoux, sous la maîtrise d'ouvrage duquel les travaux ont eu lieu, pour l'accomplissement de ce projet à la fois à l'échelle de la commune mais aussi pour l'amélioration de la qualité de la Sorguette et plus généralement des cours d'eau du bassin sud-ouest du Mont Ventoux.

La Région qui agit dans le cadre d'une politique volontariste en matière de gestion de l'eau et d'assainissement a choisi d'aider votre commune car ces travaux vont permettre l'amélioration de la qualité du milieu récepteur, qui est un objectif

privilegié du contrat de rivière du bassin sud-ouest du Mont Ventoux signé à l'automne 2008.

La Région s'engage pour une politique de gestion globale de l'eau ainsi qu'en témoignent la mise en œuvre de la démarche des Assises Régionales de l'eau, et du Schéma d'Orientations pour une Utilisation Raisonnée et Solidaire de l'Eau –SOURSE. En octobre 2008, la Région a également accepté de l'Etat, le transfert des ouvrages d'aménagement hydraulique concédés à la Société du Canal de Provence.

La politique de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se veut globale et soucieuse d'une démarche concertée tant du point de vue de la prise en compte des spécificités des milieux

aquatiques méditerranéens que des interventions des différents acteurs sur ces milieux.

La Région consacre des moyens conséquents pour la mise en œuvre de la politique régionale de l'eau que ce soit :

- au niveau de la prévention des inondations, et nous savons combien cette problématique est importante dans votre bassin versant, la Région participe activement aux travaux de protection contre les inondations portés par le Syndicat du bassin sud-ouest du Mont Ventoux, dans le cadre du contrat de rivière, travaux pour lesquels la Région s'est engagée à participer à hauteur de 23 %, soit près de 3,7 M€.

- Au niveau de la préservation et de la gestion des milieux aquatiques avec en particulier un soutien privilégié aux démarches de gestion globales, que sont les SAGE et les contrats de milieu.

- au niveau de la gestion solidaire de la ressource, avec le soutien aux procédures de contrats de canaux, basées sur la concertation, et qui doivent permettre de replacer dans une dynamique prospective l'évolution des usages de l'eau desservis par les canaux d'irrigation sur les territoires. A ce jour, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la première région à avoir vu se mettre en place ce type d'initiatives. Le canal de Carpentras est un des 5 canaux de Vaucluse à s'être impliqué dans cette dynamique exemplaire.

au niveau de la protection de la qualité sanitaire des milieux et de la dépollution des eaux. Les aides de la Région en matière d'assainissement sont réservées aux collectivités qui initient des contrats de milieu (je pense au contrat de rivière du bassin sud-ouest du Mont Ventoux). Ainsi, pour le bassin sud-ouest du Mont Ventoux, seule l'existence du contrat de rivière a permis la participation de la Région aux deux grosses opérations en assainissement du bassin versant (à savoir les stations d'épuration de Carpentras et de Monteux). Grâce au contrat de rivière, la Région s'est engagée à aider la construction de la station de Monteux pour un montant de 1 million d'euros.

Une bonne gestion de l'eau ne peut que résulter de l'articulation de l'économique, du social et de l'environnemental. Dans cet esprit, il devient donc nécessaire de réfléchir sur l'aménagement de nos territoires et sur les conséquences de ces aménagements sur notre cadre de vie.